



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP30/GE.1/2007/12
8 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Groupe spécial informel d'experts des aspects
théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR

Treizième session
Genève, 26 et 27 novembre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TREIZIÈME SESSION^{1,2}
qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 26 novembre 2007 à 10 heures

¹ La Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite.

² Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents car aucun document ne sera disponible en salle de conférence. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://border.unece.org>). À titre exceptionnel, les documents peuvent aussi être obtenus par courrier électronique (imed.ben.hamida@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Au cours de la session, les documents manquants pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (bureau C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de l'envoyer au secrétariat de la CEE au plus tard une semaine avant le début de la session par courrier électronique (andre.sceia@unece.org ou imed.ben.hamida@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, installée au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficultés, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 71313 ou 72402). Pour consulter une carte du Palais des Nations ou obtenir d'autres renseignements utiles, prière de consulter le site Web <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

GE.07-25977 (F) 171007 241007

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/12
2. Activités du Groupe d'experts
 - a) Modèle de référence du régime TIR
 - i) Chapitres 1 et 2 ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/14
(version 2.0a)
 - ii) Questions en suspens
 - ii) Chapitre 3 – Analyse ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13
 - b) Modèle de données douanières pour le transit de l'OMD ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/15
3. Questions diverses
4. Date et lieu de la prochaine session
5. Rapport

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/12.

1. Le Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (ci-après dénommé le «Groupe d'experts») souhaitera sans doute adopter son ordre du jour (ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/12).

Point 2. Activités du Groupe d'experts

2. Le Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR se souviendra sans doute qu'en raison de l'insertion du chapitre 2 dans le Modèle de référence, ses activités sont appelées à devenir de plus en plus techniques, et à nécessiter le concours et, si possible, la présence d'experts spécialisés dans la modélisation technique et l'analyse des processus commerciaux.

a) Modèle de référence du régime TIR

i) Chapitres 1 et 2

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/14.

3. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute prendre note du document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/14 qui contient la version 2.0a du Modèle de référence du

régime TIR, et dans lequel est désormais reproduit le chapitre 2, tel qu'il a été adopté par le Groupe de travail à sa cent dix-septième session (voir ECE/TRANS/WP.30/234, par. 22).

ii) Questions en suspens

4. Lors de la dernière session du Groupe de travail, des préoccupations ont été exprimées à propos des incidences financières du projet eTIR (documents sans cote n^{os} 18 et 20 de 2007). Afin d'y répondre, le Groupe d'experts souhaitera sans doute procéder à une première série d'entretiens consacrés au coût de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau national, par exemple en mettant au point un questionnaire.

iii) Chapitre 3 – Analyse

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13.

5. À la demande du Groupe d'experts, le secrétariat a commencé à travailler sur le chapitre 3 du Modèle de référence. Afin de faciliter la discussion, il a élaboré le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/13, qui définit la dynamique du régime eTIR au moyen de diagrammes de séquence et décrit les objets à l'aide de diagrammes de classe, comme cela avait été envisagé dans la méthode de modélisation du CEFAC-ONU.

6. Afin de faciliter les travaux sur le chapitre 3, le secrétariat propose d'organiser de petits groupes lors de la session, qui seraient composés de trois ou quatre experts chacun, lesquels seraient chargés d'analyser les diagrammes de séquence et les diagrammes de classe et d'assurer la conformité avec le chapitre 2. Ils auraient aussi pour tâche de transformer les scénarios de repli tirés du chapitre 2 en diagrammes de séquence. En outre, ils devaient aussi établir la liste des messages internes et externes à utiliser dans le système eTIR. Enfin, les experts se demanderaient s'il serait utile d'inclure les collaborations et d'établir des diagrammes à ce stade des travaux, et si tel était le cas, de les mettre au point.

b) Modèle de données douanières pour le transit de l'OMD

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/15.

7. Conscient que le Modèle de données douanières pour le transit de l'OMD sera utilisé dans le projet eTIR, le secrétariat participe activement aux travaux de l'équipe de projet chargée des modèles de données (DMPT). À l'heure actuelle, l'OMD est en train de préparer la version 3 de son modèle de données douanières pour le transit. Afin de s'assurer que les données relatives au transit soient conformes aux prescriptions de la Convention TIR, le Groupe d'experts souhaitera sans doute noter que le secrétariat et l'IRU ont soumis les propositions de demande de modification des données (DMR) figurant dans l'annexe au document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/15.

8. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des résultats de l'examen que doit en faire le DMPT lors de la session qu'il doit tenir du 5 au 16 novembre 2007.

Point 3. Questions diverses

9. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des autres activités relatives à l'informatisation du régime TIR.

10. Le Groupe d'experts se souviendra sans doute qu'à sa première session, en 2008, il devra élire son président et son vice-président. Les Parties contractantes sont donc priées de proposer des candidats à ces deux postes.

Point 4. Date et lieu de la prochaine session

11. Le Groupe d'experts souhaitera sans doute fixer la date et le lieu de sa prochaine session.

Point 5. Rapport

12. À l'issue de la session, le secrétariat établira un compte rendu succinct qui sera soumis au Groupe de travail aux fins d'adoption.
